

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA

SERVICE DE L'AGRICULTURE
N° 128 /Agri.Café.

OBJET:
Rapports mensuels CAFE.

Kigali, le 4 mai 1933.

*Rec 20/5/33
388 / Agri. café*

Monsieur l'Administrateur Territorial
Monsieur l'Agent Agricole,

Vn
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Gouverneur des Territoires désire que les rapports mensuels CAFE soient établis très clairement. Il convient notamment 1°/ d'utiliser les imprimés ad hoc 2°/ de renseigner aux tableaux I, II, III les travaux effectués aux cours du mois et de totaliser les chiffres obtenus ; d'y ajouter chaque fois les totaux des mois précédents intéressant la même campagne .

Seule cette méthode permet d'apprécier l'effort fourni .
3°/ lorsque , dans un territoire, l'Administrateur Territorial, l'Agent Agricole, voig des agents de société établissent chacun un rapport distinct , il y a lieu de spécifier sur chaque imprimé le secteur dont il s'agit .

Pf. le Résident du Ruanda en route
Le Résident-Adjoint, ff.
J. Paradis,

Monsieur l'Administrateur Territorial

Ruhengeri

Paradis

RUHENGERI



23802